

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU KREIZ BREIZH**

**L'an deux mille vingt, le 10 Septembre 2020 à 18h00,**

Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni à la Salle Guillaume le Caroff de Rostrenen, en séance publique, sous la Présidence de Madame Sandra le Nouvel.

<b>Nombre de membres : 40</b>	
<b>Nombre de votants</b>	
<b>Présents</b>	<b>Procuration</b>
35	4

<b>Date de la convocation</b>
4 Septembre 2020

<b>Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le</b> 21/09/2020
---

<b>et publication le</b> 21/09/2020
-------------------------------------

**PRESENTS :** Sandra le Nouvel — Eléonore Kogler – Fabienne Perrot – Evelyne Minier – Alain Cupcic – Sylvien Steunou - Marie-Claude Le Tanno-Guégan – Marjorie Bert – Evelyne Aslanoff – Rollande le Borgne – Hervé Gicquel – Martine Bou-Anich – Pierrick Pustoc'h - Bernard Rohou – Vincent Coëtmeur – Magalie Corgnec – Alain Guéguen – Bernadette Le Boëdec – Rémy le Vot - Julie Cloarec – Delphine Cochenec – Raymond Géléoc – Christophe Jagu – Guillaume Robic – Nolwenn Burlot - Catherine Boudiaf – Guy Lagadec – Daniel Le Caër – Jean-Yves Philippe – Georges Galardon – Jacques Troël – Claude Bernard – Fabrice Even – Eric Bréhin – Guy Le Foll –

Madame Gaël Pédron donne procuration à Madame Delphine Cochenec  
Monsieur Raoul Riou donne procuration à Madame Sandra Le Nouvel  
Monsieur Jérôme Lejart donne procuration à Madame Evelyne Minier  
Monsieur Thierry Troël donne procuration à Madame Eléonore Kogler

**Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) : composition et élection des membres**

La Présidente propose d'installer la CLECT qui doit être obligatoirement composée de conseillers municipaux ou communautaires des communes membres de la Communauté de Communes du Kreiz-Breizh.

La loi ne fixe aucune règle quant au nombre de membres de la CLECT. Pour autant, chaque commune membre de l'EPCI doit obligatoirement disposer d'un représentant au sein de la CLECT (article 1609 nonies C IV § 1er du Code Général des Impôts).

L'organe délibérant de l'établissement public détermine, à la majorité des deux tiers, la composition de la CLECT.

La Présidente propose que chaque commune désigne un représentant (conseiller municipal ou communautaire) et un suppléant, la loi n'impose rien quant au mode de désignation des membres de la CLECT (nomination ou élection), soit une CLECT composée de 23 membres titulaires et 23 suppléants (1 titulaire et 1 suppléant par commune).

Elle a vocation à se réunir à l'occasion des transferts de compétences des Communes vers la Communauté, afin d'évaluer les charges transférées à cet effet.

La précise qu'elle se réunira à d'autres fins pour travailler par exemple sur les grands enjeux financiers et fiscaux du bloc communal ou le financement des services communs.

Lors de la première séance de la CLECT, les membres éliront eux-mêmes un(e) président(e) et un(e) Vice-président(e) et fixeront les modalités de fonctionnement de la commission.

La Présidente informe l'assemblée des quelques retours reçus pour la désignation des membres. A défaut d'autres candidatures, elle propose que le titulaire, pour chaque commune, soit le Maire et son 1er Adjoint suppléant.

Le Conseil Communautaire,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité des votants,

✓ Arrête comme suit les membres de la commission CLECT :

<b>Communes</b>	<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Bon Repos sur Blavet	Raoul Riou	Corine Le Bihan
Canihuel	Franck le Meaux	Michel Ollivier
Glomel	Thierry Troël	Eléonore Kogler
Gouarec	Jérôme Lejart	Evelyne Minier
Kergrist-Moëlou	Alain Cupcic	Gérard Munier
Lanrivain	Sylvie Steunou	Philippe Le Joncour
Lescouët-Gouarec	Marie-Claude le Tanno-Guégan	Willy Bigot
Locarn	Marjorie Bert	Pascal Not
Maël-Carhaix	Rollande le Borgne	Guy Le Foll
Mellionec	Marie-José Fercoq	Hervé Gicquel
Paule	Martine Bou-Anich	Christel Guillerm
Peumerit-Quintin	Marie-Hélène Bernard	Jean Le Magourou
Plélauff	Bernard Rohou	Louise-Anne Le Gac
Plouguernevel	Alain Guéguen	Vincent Coetmeur
Plounévez-Quintin	Rémy le Vot	Bernadette le Boëdec
Rostrenen	Guillaume Robic	Nolwenn Burlot
Saint-Connan	Jean-Yves Philippe	Yannick le Guennic
Saint-Gilles-Pligeaux	Jacques Troël	Jean-Philippe Seguin
Saint-Nicolas du Pélem	Daniel le Caër	Catherine Boudiaf
Sainte-Tréphine	Georges Galardon	Richard le Dreff
Saint-Ygeaux	Claude Bernard	Renée Ollivier
Trébrivan	Fabrice Even	Patrick Rolland
Tremargat	François Salliou	Nadège Verneuil

La Présidente de la CCKB,

**Sandra LE NOUVEL**

